

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Date de la convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 09/12/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 2

Le jeudi 15 décembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy (arrivée 20h30), Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Chêne Claude (arrivé 19h45), Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie

Monsieur Charquet Pierre a donné procuration à Monsieur Besson Patrick

Étaient absents : Curiallet Laura et Serge Le Thérizien

Boistard Sylvie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. ARRETES DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Les procès-verbaux des conseils municipaux de juillet, septembre, octobre et novembre 2022 ont été arrêtés ce jour.

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020 :

NEANT

3. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL :

Madame le Maire explique que les collectivités ont l'obligation de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement et fonds de concours versés. En effet, l'amortissement est un élément de sincérité du budget.

Madame le Maire propose de voter les durées maximales d'amortissement et de convenir avec la trésorière de la durée réelle à appliquer au cas par cas. Cette proposition ne soulève pas de débat.

Les durées maximales sont ainsi fixées à :

- a) Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c) ;
- b) Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement social, réseaux très haut débit...) ;
- d) Pour les subventions d'un montant inférieur à 2500 €, les montants seront repris sur le compte de résultat.

Vote pour 9 + 2

4. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL POUR AMORTISSEMENT DU PARKING SITUÉ À L'ARRIÈRE DE LA COOPÉRATIVE LAITIÈRE :

Madame le Maire explique qu'à la suite de la décision précédente il convient d'amortir le financement du parking situé à l'arrière de la coopérative laitière. Considérant le faible montant et selon les préconisations de la trésorière, il est soumis cette décision modificative du budget principal pour un montant de 1 887.19€. Cette décision ne soulève pas de débat.

Vote pour 10 + 2

5. APPROBATION REGULARISATION ECRITURE NON BUDGETAIRE :

Madame le Maire explique que des travaux concernant une route forestière publique / privée ont été faits en 2009 et qu'il y a eu une erreur d'imputation comptable. Afin de corriger cette erreur il convient d'approuver une écriture d'ordre non budgétaire. Cette décision ne soulève pas de débat.

Vote pour 10 + 2

6. APPROBATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT A PARTIR DE 2023 :

Madame le Maire rappelle les tarifs d'assainissement appliqués en 2022 et propose d'augmenter ces tarifs à partir de 2023 de 6% considérant l'augmentation du prix des matériaux et du prix de l'énergie soit :

- Prime fixe (abonnement) : 79.50€
- Prix au m³ d'eau consommé : 0.93€/m³

Vote pour 10 + 2

7. APPROBATION DU BAIL COMMERCIAL DE LA LIBRAIRIE :

Madame le Maire rappelle que le local à usage de librairie, mis à disposition de Madame Sandrine DUBUC en qualité d'entrepreneur individuel, au moyen d'un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux afin qu'elle y exploite une activité de librairie/débit de boissons non alcoolisées. Ce dernier arrivant à terme Madame DUBUC a fait savoir à la commune sa volonté de continuer son activité dans les locaux loués dans le cadre d'un bail commercial en application des dispositions du Code de Commerce. Madame le Maire propose de contracter un bail commercial « classique » de 9 ans avec un loyer révisable de 212€ mensuel, selon le projet présenté en séance. Les conseillers valident ce projet de bail rédigé avec le concours d'AGATE.

Vote pour 10 + 2

8. APPROBATION DU BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL « GROUPAMA » :

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local professionnel en sein du bâtiment « Epernay » au centre du village. Elle informe le conseil que la société « Flotech » s'est manifestée afin de conclure un bail professionnel en vue d'assurer ses activités de programmation informatique.

Madame le Maire propose de contracter un bail professionnel sur 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 200€ révisable, selon le projet présenté en séance. Les conseillers valident ce projet de bail rédigé avec le concours d'AGATE et manifestent leur satisfaction à voir ce local loué.

Vote pour 10 + 2

9. DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSURANCE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR 2022 :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers doit souscrire une assurance afin de garantir les sapeurs-pompiers volontaires dans l'exercice de leurs

missions liée à l'amicale. Ils sollicitent les 4 communes desservies par le centre de secours pour participer au financement selon une répartition au nombre d'habitants.

La participation demandée pour Entremont-le-Vieux est de 404.76€ pour l'année 2022. Les conseillers municipaux acceptent cette proposition considérant qu'il est important d'assurer les pompiers du soutien de la commune.

Vote pour 10 + 2

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE PREVENTION :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la réalisation du document unique des risques professionnels réalisé avec l'aide du centre de gestion de la Savoie, un programme d'actions de prévention a été établi et le présente.

Madame Suzy Rey soumet à la validation ce plan d'actions. Monsieur Patrick Besson précise qu'un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été réalisées.

Vote pour 10 + 2

2. SALLE POLYVALENTE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE ET L'AADEC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE PENDANT LA FERMETURE DE L'ESPACE MULTI-ACTIVITES DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT :

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la fermeture de l'espace multi-activités de Saint Pierre d'Entremont, la communauté de communes a sollicité les communes pour mettre à disposition des salles en substitution. La commune d'Entremont-le-Vieux a proposé la salle polyvalente pour les activités réalisées par l'association Entr'Gym les lundis et mardis soir.

Par délibération du 6 décembre 2022, la communauté de communes Cœur de Chartreuse s'engage à rembourser les frais de ménage occasionnés par cette occupation au tarif horaire chargé de 17.25€. Une convention est conclue du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023. Le conseil municipal doit approuver cette convention. Les conseillers acceptent la proposition.

Vote pour 10 + 2

3. SALLE POLYVALENTE : APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR :

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont revus afin d'éviter les questionnements liés à l'application de la délibération en cours. En effet, il est fréquent de se trouver face à des cas particuliers. A la suite du conseil municipal du 27 octobre 2022 où le sujet avait été mis au débat il est proposé de voter les tarifs de location et de diverses prestations.

Les nouveaux tarifs et le règlement intérieur sont approuvés sans débat, celui-ci ayant eu lieu en octobre.

Vote pour 11 + 2

Madame Suzy Rey sollicite un avis du conseil municipal par rapport à une demande de Madame Dubuc, gérante de la librairie.

En effet, cette dernière est à la recherche d'une salle pour faire des animations autour des livres. A la suite de la réorganisation de la bibliothèque, elle demande à louer cet espace lorsqu'il n'est pas utilisé par les permanences de la bibliothèque.

Monsieur Patrick Guyotot rappelle que la plupart des bibliothèques communales ont un minimum de salariat et qu'il faut être vigilant avec cette nouvelle équipe de bénévoles qui reste fragile et qu'il semble être trop tôt pour envisager une location de la bibliothèque car le travail de réorganisation est en cours d'achèvement.

Madame le Maire comprend cette position mais rappelle que cette salle n'est ouverte au public que 4h par semaine et que les animations proposées par Madame Dubuc, moyennant une location, permettraient également de dynamiser la culture sur la commune, de donner accès à la culture et aux

livres aux enfants des écoles ou des centres de vacances, et de mettre en valeur le beau travail fait par les bénévoles.

Après concertation, il est proposé de revoir cette demande dans un an, après que l'équipe de bénévoles de la bibliothèque aura elle aussi mis en place les animations prévues dans la réorganisation en cours.

Afin de répondre à Madame Dubuc, il lui sera proposé d'autres salles communales. Madame Suzy Rey et Madame le Maire prendront rendez-vous avec elle pour présenter la décision du conseil.

4. REACTUALISATION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES :

L'ensemble des membres du conseil municipal souhaite maintenir les tarifs des photocopies actuels et confirme qu'aucune photocopie couleur ne peut être réalisée.

5. BIBLIOTHEQUE :

- Approbation du règlement intérieur :

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Patrick Guyotot pour rappeler le travail en réseau des bibliothèques d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre d'Entremont, indiquer la nécessité de prévoir dans un règlement intérieur les modalités relatives aux droits et devoirs des usagers et présenter le projet de règlement intérieur qui a été travaillé avec le gestionnaire de la bibliothèque de Saint-Pierre d'Entremont. Les conseillers approuvent ce règlement conjoint avec la bibliothèque de Saint-Pierre d'Entremont et saluent le travail collaboratif.

Vote pour 10 + 2

- Approbation de la convention de bénévolat :

Monsieur Patrick Guyotot poursuit sur la convention de bénévolat et propose qu'elle soit revue et allégée afin d'assurer l'engagement des bénévoles actuels et futurs. Il propose également d'établir une convention particulière pour la responsable de la bibliothèque.

Les membres du conseil municipal approuvent ces 2 propositions et Madame le Maire prendra rendez-vous avec Madame Niobet, responsable de la bibliothèque pour échanger et établir cette convention particulière.

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un échange avec l'assurance de la commune est en cours pour permettre d'assurer les bénévoles lors des trajets entre la bibliothèque communale et Savoie Biblio. Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Utiliser un véhicule de la commune (qui est déjà assuré) ;
- Prendre une assurance particulière pour un nombre défini de bénévoles pour assurer ces trajets.

Un devis sera proposé prochainement par l'assurance.

6. MUSEE : INFORMATION SUR L'EXPOSITION ET AVANCEE DES TRAVAUX :

Exposition :

Madame le Maire rappelle qu'une location d'exposition pour un an (de juin 2023 à mai 2024) était proposée par le musée de Solutré, pour le musée à un tarif préférentiel si la commune avait la capacité de stocker cette exposition dès le 18 décembre 2022. Ce sujet a été discuté en réunions d'adjoints et devait faire l'objet d'une décision en conseil municipal. Or, le prestataire attendait une réponse avant début décembre, délai non compatible avec une décision du conseil municipal.

Il a donc été décidé par Madame le Maire, Madame Rey Suzy et la responsable du musée d'accepter cette location, peu onéreuse au vu de la durée d'exposition. Madame le Maire indique que cette exposition offrira, à l'ouverture du musée après travaux, une scénographie en phase avec la nouvelle collection permanente. Elle rappelle que toutes les expositions de qualité sont payantes et qu'il est difficile de trouver une exposition disponible et correspondant au thème du musée.

Cette exposition sera stockée dans un bâtiment communal en attendant l'ouverture du musée en juin 2023.

Avancée des travaux :

La charpente, l'étanchéité et l'isolation des murs sont terminées.

Pendant la première semaine des vacances, l'entreprise EGBF terminera les seuils de portes et bouchera les trous entre le musée actuel et l'agrandissement. Puis, les travaux seront suspendus pendant la trêve de fin d'année. Le 3 janvier 2023, le menuisier interviendra pour les portes.

Le planning est respecté modulo le retard initial d'une semaine.

Le réseau d'eau ne pouvant pas être vidangé, le chauffage a été remis en service en mode hors-gel.

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. MODIFICATION DU PLUi :

Ce point est ajourné.

2. ECLAIRAGE PUBLIC : BILAN REUNION PUBLIQUE ET SUITE A DONNER :

Madame Brigitte Burlet prend la parole et regrette que la réunion publique n'ait réuni que 20 personnes dont 8 élus.

Quelques élus précisent avoir échangé avec des habitants qui signalent ne pas avoir vu l'information d'où leur absence. Pourtant, l'information a été publiée sur les panneaux des villages, dans le bulletin municipal (à 2 endroits), sur l'AADEC'ouverte, sur le site internet de la commune et sur facebook.

Les élus regrettent que cette diffusion n'ait pas été suffisante et proposent de continuer la distribution des flyers d'information dans les boîtes aux lettres afin d'assurer la transmission de l'information voulue.

Les élus présents soulignent la qualité des interventions. Mme Biau de France nature environnement a fait un exposé sur l'impact de l'éclairage sur la biodiversité. M. Vieu, du bureau d'études Ombres et lumières, qui a réalisé l'audit de l'installation communale a présenté l'état du réseau et les solutions pour poursuivre son amélioration. Mme Breyton a présenté les actions du Parc naturel régional de Chartreuse sur l'éclairage public dans le cadre de la démarche « un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

La commune doit maintenant se positionner sur la suite à donner à l'audit et à prioriser les travaux à engager :

- Mettre en conformité 5 armoires électriques définies comme prioritaires pour des questions de sécurité ;
- Pratiquer l'extinction nocturne dans tous les villages à l'instar de l'expérimentation réalisée en 2022 sur Epernay, les Perrets et les Combes ;
- Envisager des travaux de maintenance ou de modernisation

Une nouvelle réunion avec l'équipe municipale et Monsieur Vieu sera programmée rapidement, afin de prioriser les actions et de les inscrire au budget 2023.

Madame le Maire informe avoir eu connaissance que la programmation de l'extinction des luminaires pourrait se faire via les compteurs Linky, moyennant une somme minime en comparaison des horloges astronomiques. Madame Burlet prendra contact avec ENEDIS pour confirmer cette information. Ce point sera échangé avec Monsieur Vieu lors de la prochaine réunion.

Monsieur Patrick Besson informe que l'éclairage juste en-dessus de l'école ne fonctionne pas ce qui pose des difficultés aux parents qui viennent déposer leurs enfants tôt à la garderie du matin et les récupérer tard le soir. Est-ce possible de les faire réparer ?

Madame Stéphanie Breyton informe les élus qu'une demande des habitants des Teppaz a été soumise de ne pas remettre le lampadaire déplacé pendant les travaux.

Monsieur Patrick Besson répond que ce n'est pas possible, l'entreprise doit remettre à l'identique après les travaux. Néanmoins, si tous les habitants du hameau ne souhaitent plus que l'éclairage fonctionne, il est tout à fait possible de le neutraliser, après réception d'un courrier signé de tous les habitants.

IV. TRAVAUX :

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – ASSAINISSEMENT LES BRANCAZ :

Madame le Maire rappelle que les travaux de raccordement du réseau d'assainissement à la station d'épuration du Granier sont subventionnés par l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de bassin versant du Guiers et de ses affluents. L'Agence de l'eau ne subventionne que certains types de travaux, ce qui porte la subvention à environ 57% du montant total des travaux à réaliser.

Une demande de subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation pour équipements ruraux) / DSIL avait été sollicitée en 2022. Considérant le nombre de dossiers de demandes de subvention ce projet n'avait pas été retenu. Il est possible de déposer une nouvelle demande sur la base des prix du marché.

Il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à déposer cette demande au titre de la DETR 2023. Les conseillers sont favorables à ce complément potentiel de subvention.

Vote pour 11 + 2

2. POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Patrick Besson prend la parole :

- Assainissement Les Brancaz :
Les travaux ont débuté le 12 décembre 2022 et seront interrompus à compter du 16 décembre 2022, pour l'hiver.
- Route des Combes :
Les promesses de ventes sont en cours de négociation et de signature.
Alpes Géoconseil devait pratiquer des sondages géotechniques le 8 décembre, cette intervention a été annulée et sera reprogrammée début janvier 2023.
- Fuite d'eau vers les Perrets :
Une fuite d'eau a été constatée vers les Perrets. L'entreprise a dû couper l'eau par intermittence pendant 2 jours pour localiser la fuite. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur Patrick Besson informe également les membres du conseil municipal que le conseil départemental a réalisé les lignes blanches et le passage piétons devant la mairie. Néanmoins, ce dernier s'efface déjà. Il sera repris après l'hiver.

V. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. LOCATION PATURAGE DE L'OUTHERAN 2023 :

Madame le Maire rappelle que le pâturage de l'Outheran est exploité par Nadège HERVELEU-CHARQUET. La commune fixe le tarif de la location à 150€ à compter de 2023, tarif identique aux années précédentes. Les élus souhaitent que cet alpage reste pâturé pour l'ouverture du milieu et le maintien de l'agriculture. La délibération fixant le tarif sera envoyée à la commune de Saint-Thibaud de Couz propriétaire de la partie Nord de l'alpage.

Vote pour 11 + 1 – 1 NPPPV

2. APPROBATION DES TARIFS DE SECOURS SUR PISTE :

Le conseil municipal doit fixer le tarif des interventions de secours sur les pistes pour le ski alpin et nordique du Désert d'Entremont et du Granier.

Tarifs pour intervention sur les pistes à compter du 16 décembre 2022 :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| ➤ Intervention secours < à 1 heure | 126.00€ |
| ➤ Intervention secours > à 1 heure | 179.00€ |

Tarifs pour le transport jusqu'au centre de soins (SDIS Savoie) jusqu'au 31-12-2022 :

- Bas de piste vers cabinet médical 211.00€
- Bas de piste vers centre hospitalier 330.00€

Tarifs pour le transport jusqu'au centre de soins (SDIS Savoie) à compter du 01-01-2023 :

- Bas de piste vers cabinet médical 216.00€
- Bas de piste vers centre hospitalier 338.00€

Vote pour 11 + 2

Monsieur Jean-Luc Besson informe qu'un pisteur a été recruté pour le Granier.

VI. QUESTIONS DIVERSES :**1. INFORMATION SUR LES CENTRES DE LA GRENNERY ET DES TROLLES :****- Les Trolles :**

Une proposition d'achat a été faite par un monsieur qui souhaite travailler avec l'équipe en place. Il a été reçu par une délégation du conseil municipal.

- Le centre de la Grennery :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le bail emphytéotique concédé à l'AFVOG (???) prend fin le 31 décembre 2022. La commission de sécurité réunie en août a prononcé la fermeture de l'établissement tant que les travaux de mise aux normes du système incendie ne seraient pas réalisés.

En conséquence, le gestionnaire, Monsieur Sadin, va rendre les clés à la mairie d'ici la fin de l'année. Ce dernier doit contacter le plombier pour vidanger le bâtiment. Il lui a été demandé qu'un élu soit présent afin de prendre connaissance du réseau d'eau et des manipulations à réaliser pour la vidange en présence du plombier.

2. COMPTE RENDU REUNION ENTREMONT ET PEUPLES :

Monsieur Pierre Charquet représentait la municipalité à l'assemblée générale d'Entremont et peuples. En son absence ce point est reporté au prochain conseil.

3. CARTE DE VŒUX :

Madame le Maire présente le projet de texte pour la carte de vœux et rappelle que les photos ont été prises par les enfants de l'école primaire dans le cadre du projet pédagogique photographique qui s'est déroulé pendant l'hiver 2021/2022. Les élus admirent les photos et renouvellent leur intérêt à mettre en valeur les réalisations des enfants de l'école.

4. CEREMONIE DES VŒUX DU 14/01/2023 :

Madame le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie des vœux. Ce sera la première réalisée par ce conseil municipal, les précédentes ayant été annulées en raison du contexte sanitaire.

La cérémonie se fera dans la salle polyvalente et débutera à 18h. Ce sera l'occasion de remercier Chantal Pin pour ses longues années au service de la population en tant que responsable bénévole de la bibliothèque et Jean-Paul Claret pour ses 37 ans de Maire.

A l'issue, un pot de l'amitié sera offert par la commune.

5. ORGANISATION DES COMMISSIONS : QUELLE COORDINATION ET PARTICIPATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Madame Suzy Rey explique quelques difficultés rencontrées par le secrétariat de mairie notamment par manque d'informations ou informations tardives. Il est important de prendre l'attache du secrétariat pour prendre en compte les contraintes soient budgétaires soient réglementaires qui s'imposent à

tous les projets. Un échange régulier entre les commissions et le secrétariat doit permettre une mise en oeuvre plus fluide des décisions.

Après échange, il est convenu dans un premier temps de faire suivre au secrétariat les comptes-rendus de toutes les commissions.

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 23h25.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 12 JANVIER 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont le Vieux,
Le 29 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Sylvie Boistard

